

1670

Mardi 4 octobre 1955.

Arrangement avec le siège européen de l'Organisation des Nations Unies au sujet des radiocommunications.

Département politique. Proposition du 29 août 1955 (annexe).
 Département des postes et des chemins de fer. Rapport joint
 du 23 septembre 1955 (remarques).
 Département politique. Réponse au co-rapport du département
 des postes et des chemins de fer du
 30 septembre 1955.

Le Conseil adopte la proposition du département politique en biffant toutefois les trois mots "et le protocole" au chiffre 2 du dispositif.

Il

d é c i d e

dès lors:

1. d'approuver les projets ci-joints d'arrangement entre le Conseil fédéral et le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, concernant les services de radiocommunications de l'Office européen des Nations Unies et de protocole sur l'application dudit arrangement;
2. d'autoriser M. Pierre Micheli, ministre plénipotentiaire, chef de la division des organisations internationales du département politique, à signer l'accord au nom du Conseil fédéral.

Extrait du procès-verbal à la chancellerie fédérale, pour l'établissement des pleins pouvoirs ad 2, au département politique (en 10 exemplaires), avec la lettre ci-jointe en retour, pour exécution, au département des postes et des chemins de fer et au département militaire, pour leur information.

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

F Weber